



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF SPÉCIALITÉ « CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE »

SESSION 2022

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES

Le 12 décembre 2022 à 17h00, dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (CDG 46), se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Michel DELPECH, les membres du jury du concours externe sur titre d'Assistant Socio-Educatif, afin d'arrêter la liste des candidats admissibles.

❖ Étaient présents :

Collège des élus	Président du Jury : Monsieur Michel DELPECH Vice-président du CDG 46 Elu de la Commune de Marcihac sur Célé
	Président du Jury suppléant : Madame Mireille FIGEAC Présidente de la Communauté de Communes Cazals-Salviac
	Madame Nelly GINESTET Première vice-présidente en charge de l'Action Sociale, de la Protection de l'Enfance et de la Lutte contre les exclusions
Collège des fonctionnaires	Représentant CAP : Madame Laurence DAILLY Suppléante de Madame Myriam PONS
	Représentant CNFPT : Monsieur Bruno REMOND
	Monsieur Nicolas SIFFERT Directeur projets à la Communauté de Communes Causses et Vallées de la Dordogne
Collège des personnalités qualifiées	Madame Anne-Marie TORTOSA Cheffe de service Maison de solidarité Figeac/Saint-Céré
	Madame Françoise BOSCH Cheffe de service Maison des Solidarités au département de l'Aude
	Monsieur Vincent CIRETTI Chef de service Maison des Solidarités au département de l'Aude

I - INTRODUCTION :

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 06 octobre 2022 au Parc des Expositions du Grand Cahors et au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot pour une candidate

ayant un aménagement d'épreuve.

Aucun incident ne s'est produit durant le déroulement de l'épreuve écrite. L'épreuve a toutefois démarrée à 14h20 au Parc des Expositions.

❖ NOMBRE DE POSTES

29 postes ont été mis au concours pour la Région Occitanie.

II - L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Conformément à l'article 1 du décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, il s'agit d'une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le sujet a été réalisé par le CDG 77.

❖ CONDITIONS D'ACCES

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.

❖ INSCRIPTION

DOSSIERS REÇUS	CANDIDATS CONVOQUÉS	CANDIDATS PRÉSENTS	ABSENTÉISME
276	276	232	15,9%

❖ CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE

4 candidats devaient fournir des pièces complémentaires le jour de l'épreuve afin que l'instruction de leur dossier soit réalisée et que leur inscription soit validée. Ces 4 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite.

❖ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVE

8 candidats ont bénéficié d'aménagements (mise à disposition d'un PC portable avec logiciel Word, tiers-temps supplémentaire, tierce personne pour la lecture du sujet et l'écriture sous la dictée du candidat).

❖ NOTATION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

Une grille de correction a été fournie par le CDG77.

Selon le décret n° 2013-593 : « **Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction** »

Les correcteurs sont ainsi au nombre de 6, répartis selon 3 binômes :

- Monsieur Michel ALQUIER et Monsieur Franck LAPORTE

- Madame Isabelle HIDALGO et Monsieur Etienne ARPAILLANGES
- Madame Martine SALINIER et Monsieur Nicolas SIFFERT

Les binômes se sont rencontrés afin de procéder à l'harmonisation des notes.

NOMBRE DE COPIES	232
CANDIDATS ÉLIMINÉS NOTES INFÉRIEURES À 5/20	15
NOMBRE DE NOTES ≥ 10 /20	125
MOYENNE GÉNÉRALE	10,3
NOTE LA PLUS ÉLEVÉE	18,5
NOTE LA PLUS BASSE	1,25

Les correcteurs soulignent :

Des difficultés d'orthographe et de syntaxe.

Un manque de relecture du devoir.

Un manque de prise de conscience que la qualité de l'écrit participe au respect qu'ils portent au destinataire du rapport.

Une défaillance de la forme qui ne permet pas de mettre le fond en valeur (beaucoup de candidats semblent oublier que l'on écrit pour être lu, compris et être utile à son destinataire).

L'identification des informations dans le dossier semble être acquise mais pour beaucoup de candidats la hiérarchisation de ces informations ne l'est pas.

L'incapacité à faire des propositions dans la plupart des copies.

Une méconnaissance quasi générale de l'organisation administrative.

III – DELIBERATION :

Conformément à l'article 4 du décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants socio-éducatifs :

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat ».

Selon son article 5 :

« Le jury détermine le nombre total de points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission ».

Aussi, conformément à l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :

« Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé ».

Après avoir observé les notes de façon anonyme et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Au vu des résultats et après délibération, le jury décide :

- d'éliminer les candidats absents à l'épreuve écrite
- d'éliminer les candidats ayant obtenues une note inférieure à 5 sur 20
- de déterminer le seuil à atteindre pour être déclaré admissible à 11,5/20
- de fixer le nombre total de candidats admis à se présenter à l'épreuve orale à **86 candidats**
- de lever l'anonymat des candidats afin de les informer de leur élimination,
- d'arrêter la liste des candidats par ordre alphabétique admis à se présenter à l'épreuve orale.

Nombre de postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
29	11,5	86

La liste des candidats déclarés admissibles à l'épreuve orale est jointe en annexe au présent procès-verbal.

IV– PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

❖ NATURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

❖ ORGANISATION

Les oraux auront lieu les 30, 31 janvier et 1^{er} février dans les salles de réunion du CDG de la Fonction Publique Territoriale du Lot. Les candidats seront convoqués 10min avant l'heure de passage indiquée sur leur convocation, à raison de 12 candidats par jury et par journée complète.

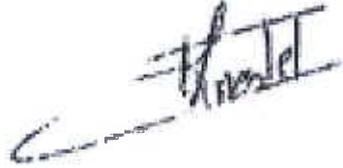
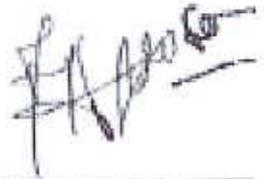
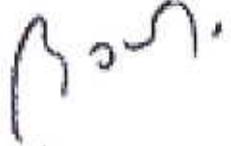
Le jury sera ainsi subdivisé en 3 groupes d'examineurs.

Les horaires seront : de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à 16h40 avec un temps de délibération de 10min compris entre chaque candidat.

2 candidats admissibles ont sollicité un tiers-temps pour l'épreuve orale, ils seront libres de l'utiliser ou non, le jury devra le faire préciser par le candidat en début d'épreuve.

Des grilles d'évaluation seront fournies aux examinateurs.

La séance est levée à 18h00.

Membres	Signature
Monsieur DELPECH Michel	
Madame Mireille FIGEAC	
Madame Nelly GINESTET	
Madame Laurence DAILLY	
Monsieur Bruno REMOND	
Monsieur Nicolas SIFFERT	
Madame Anne-Marie TORTOSA	
Madame Françoise BOSCH	
Monsieur Vincent CIRETTI	



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

CONCOURS EXTERNE SUR TITRE D'ASSISTANT SOCIO EDUCATIF SPÉCIALITÉ « CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE »

SESSION 2022

Liste des candidats admissibles

Par ordre alphabétique

N°	Nom	Prénom
2112	ANTON	Maryse
2170	APRUZZESE	Elodie
2111	AREQUION	Elgrine
2185	BACH	Stéphanie Christelle Elodie
2140	BARET	Mélissa
2168	BASTARD	Marylene
1979	BAUDIN	Lola
1985	BELKIDAR	Manon
2228	BENET	Julie Claudie
2160	BETOULIERES	Camille
2041	BEULAGUET	Marjorie Ludivine
2074	BIBAL	Aurélie
2044	BONAMY	Chloé Apolline Felicie
2121	BOULOC	Delphine Céline Marie
2070	BOURGADE	Mylène
2177	BRAU	Cedric Eric
2072	BUZOS	Laurie
2102	CAILLENS	Gaëlle
2094	CALMEL	Justine
2181	CALMETTE	Luca
2012	CAMBET	Julie
2117	CERDEIRA	Coralie
2119	CHAMINADE	Laurie
2114	CORAL GELIS	Laurent
2158	COTTIER	Marie
2235	COURTIAL	Nancy
2002	CRAUSAZ	Solène Lydie Paule
2219	DE FAYARD	Emmanuelle
2040	DEMURGER	Amandine
1981	DRULHES	Florianne
2043	DUFFAU	Laury
2224	DUSSARRAT	Claudia
2064	DUXANS	Fanny Odette Marie
2020	EUDINE	Cynthia
2033	FRANZIN	Aurélie
2053	GACHE	Manon Marie
2173	GALINDO	Marion Claude Camille
2137	GALLY	Clarisse Murielle
2213	GARZARO	Annie

2065	GASELIN	Pauline
2047	GOUDEAU	Céline
2083	GUITTON	Gwendoline
2231	HALGAND	Charlotte
2209	HERRMANN	Julia Dorothee
2145	JUNIQUE	Océane
2211	KERKOUR	Yamna
2129	LABORDE JOURDAA	Mellie
2124	LACAM	Alicia Virginie
2164	LAGARDE	Ophélie
2135	LARROUY-ARBOURAT	Morgane
2061	LESUEUR	Clémence
2009	LHOUMAUD	Marion Aude Charlène
2103	MARTY	Emilie Aurélie Aurore
2073	MASSON	Pauline
2191	MEESSEMAN	Céline
2011	MERCERON	Coralie Gwenaëlle
1984	MOHAMMED-CHERIF	Bahria
2069	MOINE	Hanan
2079	MONTADAT	Fannie
2136	MOULIE	Marie
2058	MUNTADAS	Julia
2214	NGUYEN PRIETO	Laure
2187	PAILLER	Manon Marie-Thérèse Micheline
2212	PEREZ	Candice
2171	PICCOLO	Megane
2248	PONS	Marjorie Bernadette
2232	POSTIC	Marine
2220	POUJADE	Noemie
2084	REPULLES	Aurelie
2155	RIGAL	Charlotte
2143	RIVIER	Camille
2023	RODRIGUEZ	Margaux
2085	ROGE	Laura Cyrille Hélène
1995	SALIERES	Amandine
2227	SALINAS	Margaux
2048	SCHWARTZMANN	Aurélie
2222	SERIN	Caroline
2110	SFALI	Hugo
2204	SOUCHON	Joelle
2008	SOULAT	Cendrine Marie-Laure
2179	SUBERBIELLE	Laura
2037	TAPIE	Julie
2015	TELLERIA	Carine
2045	TITH	Dy Sovanna
2007	VAYSSIE	Anaïs Simone Marie-Claire
2131	VERMESCHE	Jessica